

ECHOGRAPHIE – LA PASSER OU S’EN PASSER ?

Ce document a pour but de vous aider à faire le meilleur choix pour vous-même et votre bébé en vous expliquant les raisons pour lesquelles des examens échographiques vous sont proposés au cours de la grossesse, les informations que les médecins et les sages-femmes en attendent, les bénéfices et les inconvénients de ces examens. Ceux-ci sont proposés à toutes les femmes enceintes mais ils sont facultatifs. En fait, ce peut être un moment fort car c’est la première fois que vous allez voir votre bébé.

Qu’est-ce qu’une échographie ?

L’échographie est une technique médicale qui permet l’exploration du corps humain selon un procédé proche de celui du radar, utilisant les ultra-sons.

Pour faire cet examen, un capteur émetteur-récepteur est glissé sur la peau de votre ventre après étalement d’un gel destiné à favoriser le passage des ultras-sons.

Dans certaines circonstances, il est intéressant d’introduire un capteur dans le vagin afin d’être plus proche des structures foetales que l’on souhaite étudier, ce qui n’est ni douloureux, ni dangereux. Dans ce cas, le capteur est placé dans un préservatif à usage unique.

L’échographie est-elle dangereuse ?

Elle ne l’est en aucune façon pour la mère. A ce jour, les nombreux travaux scientifiques consacrés aux conséquences sur l’enfant n’ont révélé aucun effet néfaste pouvant être attribué aux ultras-sons lorsqu’ils sont utilisés pour faire un diagnostic médical. Des publications récentes ont démontré que des enfants qui avaient subis une échographie prénatale présentaient un développement et des résultats scolaires identiques à ceux d’enfants n’en ayant pas subi. Cependant, tout rayonnement a des effets biologiques sur les tissus et la prudence la plus élémentaire conduit à recommander de ne faire d’échographies que pour des raisons médicales, en limitant la fréquence et la durée des examens à ce qui est nécessaire au diagnostic.

Comment se déroule l’examen ?

Il nécessite de la part de l’opérateur beaucoup de concentration et de vigilance. Ne soyez donc pas surprise ni inquiète de son éventuel silence. Il vous fera part de ses constatations lorsque l’examen sera terminé, moment où vous pourrez lui poser toutes les questions que vous désirez.

En cas de doute sur la croissance du fœtus ou l’existence d’une malformation, le médecin vous en informera et pourra vous demander de revenir pour des échographies ultérieures ou de consulter un autre échographiste spécialisé dans un domaine précis, le cœur par exemple.

D’autre part, cette exploration n’est pas et ne doit pas se transformer en spectacle, la présence de trop nombreuses personnes pouvant distraire et perturber l’opérateur.

A l’issue de l’examen, un compte-rendu vous sera remis, accompagné des clichés correspondants.

A quoi sert l’échographie ?

Il y a quatre grandes raisons pour faire des échographies au début puis au cours de la grossesse.

- Déterminer l’âge du bébé et la date théorique de l’accouchement ,ce qui est plus précis que l’usage combiné de la date des dernières règles et d’un calendrier, notamment lorsque vous ne vous souvenez pas de la date exacte de vos dernières règles, si vous avez un doute ou si vos cycles sont irréguliers. Pour cela, le corps de

l'embryon est mesuré lors de la première échographie faite à 12 semaines d'aménorrhée (calculées à partir du premier jour des dernières règles). Ces mesures seront utiles pour surveiller la croissance ultérieure du fœtus, aider les médecins à mieux estimer l'âge du fœtus si vous faites une menace d'accouchement prématuré, alerter le médecin si vous n'accouchez pas à la date prévue car la prolongation de la grossesse peut être très dangereuse pour l'enfant. En outre, grâce à cette première échographie, les tests sanguins éventuellement demandés pourront être interprétés avec une meilleure précision.

- Dépister l'existence de jumeaux ou de triplés, ce qui conduit à prendre les mesures de précaution qui s'imposent au cours de telles grossesses. Certes, la majorité des grossesses gémellaires peut être reconnue par le seul examen clinique, mais le diagnostic est le plus souvent trop tardif.

- Apprécier la vitalité et le bien-être du fœtus par la perception de son activité cardiaque et le contrôle de ses mouvements actifs.

- Analyser l'aspect du fœtus et la structure de ses organes internes. De très nombreuses malformations sont détectables et l'amélioration du matériel en accroît régulièrement le dépistage. Toutefois, l'échographie n'est pas infaillible. Tout bilan, même réalisé avec compétence, comporte des limites, notamment dans certaines conditions telles qu'une paroi abdominale trop épaisse, la position du fœtus ou la date inappropriée de l'examen provoquant une mauvaise appréciation des mesures effectuées. Certaines malformations ne peuvent tout simplement pas être vues.

Si une anomalie est suspectée, il peut vous être proposé d'autres examens pour infirmer ou confirmer celle-ci. Parfois, l'anomalie ne sera pas confirmée ou sera mineure et pourra disparaître au fil des semaines. Si le diagnostic est confirmé, l'équipe médicale vous donnera les explications nécessaires et vous orientera au mieux.

Observer l'environnement du fœtus : l'abondance de liquide amniotique dans lequel il baigne et la position du placenta.

A quelle date ?

La première échographie doit avoir lieu, de préférence, à 12-13 semaines d'aménorrhée. Sa particularité est de permettre la détermination de la date de début de grossesse, d'apprécier la vitalité du fœtus ainsi que la présence de grossesse gémellaire ou multiple.

La deuxième échographie doit avoir lieu de préférence à 22-24 semaines d'aménorrhée. Elle permet un examen plus complet des différents organes.

La troisième échographie doit avoir lieu de préférence à 32-34 semaines d'aménorrhée. Elle indique la position de l'enfant, son bien-être et la situation du placenta.

VOTRE CHOIX

Dois-je demander ou accepter une échographie ?

- Est-ce que je tiens absolument à voir mon bébé avant sa naissance ?
- Ai-je un doute sur la date théorique de mon accouchement ?
- Est-ce que je veux savoir si mon enfant se développe bien ?
- Est-ce que je souhaite savoir si mon enfant est porteur d'une anomalie ?

Si votre réponse est oui à l'une ou l'autre de ces questions, alors passer cette échographie est probablement le bon choix. **Si votre réponse est non** à toutes ces questions, alors vous pouvez renoncer à l'échographie. **Si vous hésitez** et si vous avez besoin de plus d'informations, discutez-en avec votre médecin ou votre sage-femme.